

Droit d'adhésion à FPC 2024

Entreprises

Montant forfaitaire minimum déterminé en fonction de l'investissement total de l'entreprise dans la collectivité*. Pour 2024, le calcul est basé sur l'exercice financier 2022.

Investissement total dans la collectivité	Cotisation
5 millions de dollars ou plus par année	13,125 \$
De 3 à 5 millions de dollars par année	10,500 \$
De 1 à 3 millions de dollars par année	7,875 \$
Moins de 1 million de dollars par année	5,250 \$

*«Investissement total dans la collectivité» s'entend de la somme des coûts pour l'entreprise au Canada dans quatre catégories: apports en numéraire, apports en nature, bénévolat durant les heures de travail, frais de gestion.